

Entrée en vigueur de la tarification incitative

Redevance du traitement des ordures ménagères

Le 31 décembre 2022



A compter du 1er janvier 2023, la redevance incitative entre en vigueur avec un phase test de 2 mois.

Une nouvelle colonne d'ordures ménagères devrait prochainement être installée.

Au 1er mars 2023, le décompte officiel des dépôts dans la colonne de déchets devrait débuter.

Si vous n'avez toujours pas votre badge, il faudrait contacter la Communauté de Communes Cœur de Garonne au 05 61 90 96 33 ou 05 61 97 93 92 puis aller récupérer le badge à la déchetterie de Rieumes.